

Jackpot miraculeux à la Cocom

Hier, le monde politique voulait sa mort. Aujourd'hui, il lui confie la gestion colossale des allocations familiales bruxelloises et fait exploser son budget de 91 millions à plus d'un milliard d'euros. Sacrée revanche sur le destin d'une vraie miraculée de la réforme de l'Etat.

Par **Pierre Havaux**

Cocom. C'est sonore, sympa, facile à retenir. Cela tombe bien. L'abréviation va devenir tendance dans le jargon institutionnel. Derrière le sigle se cache une Commission communautaire commune. Se cache ? Le mot est faible. Ce modèle de discrétion, jusqu'ici connu des seuls initiés du maquis institutionnel bruxellois, se prépare à savourer une incroyable revanche sur le destin.

La Cocom revient de loin. Un quart de siècle d'existence, une odyssée permanente pour survivre. « La volonté politique a toujours été de nous voir disparaître. » Alain Joris a senti plus d'une fois siffler le vent du boulet sur l'institution qu'il dirige depuis sa création, en 1989. L'homme n'en dira pas plus. Ce n'est pas à cinq mois de la retraite que le fonctionnaire dirigeant va se mettre à table. La succession est ouverte, elle promet d'être convoitée. Le poste risque de s'arracher.

L'histoire est aussi vieille que l'existence de la Région bruxelloise, sans laquelle la Cocom n'aurait jamais eu de raison d'être. Sur ce territoire régional bilingue, où le principe de « sous-nationalité » entre Bruxellois francophones et flamands est d'emblée banni, il fallait bien concevoir un « bidule » géré sur pied d'égalité entre néerlandophones et francophones, pour caser la politique bicommunautaire de santé ainsi que l'aide aux personnes.

Le parent pauvre

La Commission communautaire commune est ainsi née. Avec son assemblée

parlementaire de 89 députés, un copié-collé du parlement régional bruxellois. Avec son « exécutif », appelé collège, qui réunit tous les ministres du gouvernement bruxellois, secrétaires d'Etat exceptés, et au sein duquel chaque compétence est cogérée par un ministre flamand et francophone. Avec son administration, pas bien grande : « Nous avons débuté en 1990 avec 28 agents, nous comptons aujourd'hui 64 équivalents temps plein, soit quelque 70 agents en service », poursuit Alain Joris. Il y a plus sexy comme montage. Nécessité fait loi.

Aux côtés de ses proches cousines, la Commission communautaire française (Cocof) et la Commission communautaire flamande (VGC), la Cocom fait son trou dans un paysage institutionnel encombré. Discrètement, sans jamais démeriter, tout juste tolérée. « La Cocom est devenue le parent pauvre du paysage institutionnel bruxellois », relève Jean-Paul Nassaux (1), politologue associé au Crisp et spécialiste des institutions bruxelloises. L'organe ne compte pas que des amis en haut lieu. Le gouvernement bruxellois (PS-CDH-Ecolo-Open VLD-CD&V-Groen) déclare même vouloir sa peau en 2008, en lorgnant sur ses compétences. Pourquoi tant de haine ? On doute de l'utilité de la Cocom, on lui trouve bien des défauts. Une instance où doivent co-exister Flamands et francophones bruxellois, cela sent toujours un peu le soufre.

Le lieu stratégique de l'entente communautaire

Tout arrive. Y compris une nouvelle réforme de l'Etat, la sixième du nom, accouchée non sans douleur en 2011. Négociateurs cherchent désespérément organe bruxellois susceptible d'accueillir massivement de nouvelles compétences tout en évitant le spectre de sous-nationalité. La Cocom fera l'affaire, parfaitement configurée pour devenir

ce lieu stratégique de l'entente communautaire au cœur du pays. La réforme de l'Etat charge lourdement sa barque : allocations familiales, politique de santé, aide aux personnes âgées, maisons de repos, mais aussi droit sanctionnel des jeunes, parcours d'intégration civique et même le contrôle des films. Le portefeuille d'actions confiées à la Cocom explose.

L'institution ne doit plus craindre le lendemain. La voilà admise dans la cour des grands du paysage institutionnel belge. « C'est une vraie résurrection, un revirement total par rapport à l'évolution prévue jusque-là pour la Cocom dont les responsables politiques bruxellois programmaient la disparition il y a encore quatre ans à peine », commente Jean-Paul Nassaux.

Soulagement. Bruxellois flamands et francophones ne seront pas forcés de choisir leur camp. « Chaque petit Bruxellois et ses parents auraient été étiquetés selon leur appartenance à une Communauté. On aurait ainsi créé des différentiels de droits considérables entre des enfants vivant sur le même territoire », relève Alain Maron, député régional Ecolo.

Le monde politique, celui-là même qui rêvait de l'envoyer par le fond, n'a désormais plus d'yeux que pour la Cocom. Et rend hommage à sa vertu, dans une touchante unanimité.

Rudi Vervoort, ministre-président bruxellois et à ce titre chef de l'exécutif d'une Cocom ressuscitée, doit bien admettre « l'incongruité qui veut qu'une institution vouée à disparaître dans un grand consensus politique ait vu son budget multiplié par treize et ait hérité de compétences essentielles ». Le ténor

socialiste a encore du mal à réaliser la métamorphose financière. « Imaginez que son budget dépassera le milliard d'euros au 1^{er} janvier 2015 ! » 1,2 milliard précisément, un pactole à des années-lumière d'un budget riquiqui de 91,3

millions.

En politique, il faut savoir s'adapter à tout, se persuader de tout. Rudi Vervoort connaît la musique. « En renforçant la Cocom, c'est la réalité du fait bruxellois qui sort grandie. Nous n'étions pas demandeurs de ce volet de la sixième réforme de l'État, mais nous devons l'assumer politiquement, même si ce démantèlement de notre sécurité sociale n'était pas notre premier choix. »

La révolution est en marche

Fini de vivre caché pour vivre heureux. A la Cocom de ne pas décevoir. A condition de la remplumer. Philippe Close (PS), député régional, enfonce une porte ouverte en réclamant une administration forte, organisée et professionnelle. « On ne passe pas d'un budget annuel de 90 millions d'euros à un budget de 1,2 milliard d'euros sans avoir les équipes qui puissent encadrer ces différentes politiques. C'était jusqu'à présent une administration décrite comme discrète, presque ●●●

●●● familiale, et sans doute un peu dépassée. La révolution est en marche.

Nous ne pouvons en aucun cas rater ce rendez-vous ! » Louper le choc de la grande migration des compétences venues de l'Inami, et surtout des allocations familiales dont le seul transfert va décupler le budget bruxellois.

Le plat de résistance pourra heureusement se digérer en douceur, d'ici au 31 décembre 2019 au plus tard. Mais le compte à rebours est enclenché. Le temps est compté pour surmonter le besoin impérieux en personnel qualifié et motivé, accueillir correctement les quelque 150 à 160 agents transférés du niveau fédéral. Et sortir de terre un OIP flambant neuf, un organisme d'intérêt public capable d'absorber une telle montée en puissance.

1^{er} janvier 2015, première date butoir cochée sur le calendrier du basculement. Grosse pression. Les Verts en profitent pour monter dans les tours. Ils réclament une Cocom taille XXL et pourfendent la frilosité francophone. « La conclusion est déprimante, se désole Alain Maron, nous choisissons de ne pas maximiser la Commission communautaire commune, nous ne nous

engageons pas vers une politique sociale

et de santé cohérente à Bruxelles. »

C'est trop exiger de la nouvelle majorité francophone bruxelloise (PS-CDH-FDF), attaque le député Ecolo : « Elle s'encombre d'obscurs prétextes techniques et juridiques, la plupart sans fondement, pour conserver le plus possible de compétences à la Cocom. Chacun préfère garder sa petite parcelle de pouvoir, ses "petits ministres", avec leurs "petites compétences". »

Santé et aide sociale, formation professionnelle, infrastructures sportives, transport scolaire, culture... La Commission communautaire française, mal-

gré son impécuniosité, tient à son pré carré bruxellois. D'accord pour en céder certains éléments à cette Cocom subitement en état de grâce qui menace de lui faire de l'ombre. Mais il ne faudrait tout de même pas pousser trop loin le bouchon institutionnel. ● P. Hx

(1) **La Commission communautaire commune (Cocom) : vers une autre dimension**, par Jean-Paul Nassaux, Les analyses du CRISP.

Fin de vivre caché pour vivre heureux. A la Cocom de ne pas décevoir. A condition de la remplumer

DIDIER GOSUIN : « ECOLO NE SAIT PAS CE QU'IL A SIGNÉ »

« **L**e FDF dressé les barrières, parce qu'il garde en tête le plan B, la fin de la Belgique. Il est bien le miroir francophone de la N-VA. » Dans le réquisitoire Ecolo, une mention toute spéciale pour le parti d'Olivier Maingain, accusé par les Verts de faire de la résistance à la Cocom pour de sombres considérations linguistiques et communautaires.

Didier Gosuin, chef de file FDF au gouvernement bruxellois et au collègue réuni de la Cocom aime rafraîchir les mémoires : « Ecolo ne sait visiblement

pas de quoi il parle ni ce qu'il a signé. C'est lui qui a voté la sixième réforme de l'Etat, que le FDF n'a pas approuvée mais qu'il appliquera loyalement au gouvernement. Tous les partis, y compris Ecolo, ont un moment demandé la disparition de la Cocom, qui était jugée fort lourde à gérer et souvent menacée de paralysie. Il a été convenu entre partis francophones que le basculement se fera sans contraintes linguistiques et en laissant aux institutions francophones la liberté de choisir entre la Cocom et la Cocof. Où est le problème ? » ● P. Hx

« Chacun préfère garder sa petite parcelle de pouvoir, ses "petits ministres", avec leurs "petites compétences" »